

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-08

Extrait du registre des délibérations
Séance du 8 avril 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 14

Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Florence PIRAT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET GENERAL

Monsieur Patrick VERNOUX, Adjoint au Maire, demande à l'Assemblée de délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Gary LEROUX, Maire,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif, et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats Reportés	19 270,31			205 491.66
Opérations de l'exercice	105 597,34	283 858,75	660 755.41	796 272.31
Résultat de l'exercice	178 261,41			135 516.90
Résultat de Clôture	158 991,10			341 008,56

PRÉFECTURE DE L'AIN
reçu le **17 AVR. 2024**
Direction des collectivités et de l'appui territorial

Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le

~~le 11/04/24~~
le **15/05/24**

Le Maire,
G LEROUX

Publié



MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-08

Considérant que Monsieur Gary Leroux, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2023, les finances de la commune de Malafretaz en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles

Hors de la présence de M. Gary Leroux, Maire,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion 2023 relatives au report à nouveau, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

APPROUVE le compte administratif du budget général 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Florence Pirat



L'Adjoint au Maire,
Patrick VERNOUX



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le
Publiée le

Le Maire,
G LEROUX